



Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/CONF.164/17 16 mars 1994 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES STOCKS DE POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS) ET LES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS New York, 14-31 mars 1994

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE À L'OUVERTURE DE LA TROISIÈME SESSION, LE 14 MARS 1994

Je suis heureux de vous accueillir à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs. Ainsi que nous l'avons reconnu à la dernière session, il reste beaucoup à faire pour remplir le mandat de la conférence dans les délais impartis. Nous avons bien avancé nos travaux à la deuxième session et j'espère que nous maintiendrons ce rythme au cours de la présente session.

À la deuxième session, l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a présenté un exposé général sur la situation mondiale concernant les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs, faisant observer que beaucoup de ces stocks étaient déjà surexploités et que bon nombre d'entre eux étaient déjà réduits ou épuisés dans des proportions alarmantes, ce qui témoigne du caractère non durable des activités de pêches actuelles.

La reconstitution des stocks surexploités ne pourra s'effectuer à court terme car c'est une opération difficile, qui place dans une situation précaire les pêcheurs habitués à les exploiter et qui devront ralentir leurs activités. En ce qui concerne les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs qui ne font pas l'objet d'une exploitation aussi radicale, il est indispensable d'adopter sans tarder un plan de gestion pour éviter que les captures ne deviennent excessives. Il est beaucoup plus facile de prévenir une crise des pêcheries que d'y remédier lorsqu'elle s'est installée.

Si l'on se réfère aux informations parues depuis notre dernière réunion, la situation internationale des pêcheries concernant les stocks de poissons chevauchants et de poissons grands migrateurs demeure tout aussi grave. En effet, on a signalé récemment que des entreprises de pêches continuaient à faire faillite dans certaines régions du monde, ce qui a des conséquences

socio-économiques désastreuses pour les communautés de pêcheurs. Nous devons donc nous employer de manière constructive et efficace à trouver des solutions viables qui assureront en permanence et pour longtemps l'utilisation des toutes les ressources halieutiques. Ces solutions doivent toutefois être compatibles avec les dispositions de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer. Il convient de noter que cette Convention doit entrer en vigueur le 16 novembre 1994 maintenant qu'ont été déposées les 60 ratifications ou adhésions nécessaires.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous informer de certains faits nouveaux survenus depuis notre dernière réunion et qui ont trait à nos travaux. Premièrement, en novembre 1993, la Conférence de la FAO, tenue à Rome, a adopté un accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche hauturière, des mesures de conservation et de gestion convenues internationalement. Cet accord entrera en vigueur dès que le vingt-cinquième instrument d'acceptation aura été déposé auprès du Directeur général de la FAO. Deuxièmement, en décembre 1993, la FAO a organisé au siège de la Commission interaméricaine du thon des Tropiques, à La Jolla, Californie (États-Unis) une consultation spéciale sur le rôle des organismes régionaux de pêche dans l'établissement de statistiques sur la pêche hauturière. Certains représentants se souviendront qu'à notre dernière session, la FAO nous avait fait part de son intention de convoquer une telle réunion dont le thème central était l'annexe 1 du texte de négociation (A/CONF.164/13 du 23 novembre 1993) dont la Conférence était saisie. On peut consulter le rapport de la consultation spéciale qui est publié sous la cote A/CONF.164./INF.10. Troisièmement, la FAO a entamé ses travaux sur le projet de principes généraux d'un code international de conduite pour une pêche responsable, conformément à la Déclaration de Cancun sur la pêche responsable.

En ma qualité de président de la Conférence, j'ai été invité à participer à la consultation spéciale de La Jolla ainsi qu'à la réunion officieuse du Groupe de travail d'experts sur le code de conduite, tenue à Rome. Je remercie la FAO de ces invitations.

Dans la déclaration de clôture que j'ai prononcée à la deuxième session de la Conférence le 30 juillet 1993, j'ai invité instamment les participants à unir leurs efforts en vue d'aboutir à un accord sur les nombreuses questions abordées dans le texte de négociation. J'ai aussi exprimé l'espoir qu'avant la fin de la troisième session, les négociations atteignent le stade où nous pourrions publier un texte révisé reflétant un accord substantiel, sinon total, sur toutes les questions. Si tel était le cas, les États pourraient examiner le texte révisé et se préparer pour la dernière session, qui se tiendra cet été et où ce texte devrait être adopté. Notre programme de travail pour la présente session devrait donc tenir compte de cet objectif.

En conséquence, comme suite aux consultations que j'ai eues avec les membres du bureau, je vous propose d'examiner le programme de travail ci-après. La Conférence devrait entreprendre l'examen du texte de négociation publié sous la cote A/CONF.164/13 du 23 novembre 1993. Ce faisant, nous devrions a) commencer par entendre toutes observations de caractère général que les délégations pourraient souhaiter faire sur les questions traitées dans le texte et b) procéder ensuite en session officieuse à l'examen du texte, section par section. Dans ce processus, il devrait être possible de dégager certains des

principaux domaines appelant de nouvelles négociations. Nous devrions nous fixer comme objectif d'achever ce processus avant la fin de la première semaine.

Dans la deuxième semaine, la Conférence devrait se concentrer sur les principales questions pendantes, en vue de les régler. Si des progrès suffisants sont réalisés, une version révisée du texte pourrait être publiée avant la fin de la deuxième semaine ou au début de la troisième semaine. Nous pourrions alors examiner le texte révisé dans les derniers jours de la troisième semaine.

Comme convenu à la dernière session, il est prévu de constituer deux groupes de travail techniques à composition non limitée au cours de la présente session. Ces groupes traiteront respectivement de l'adoption d'une approche prudente dans le domaine halieutique et de l'application des points de référence servant à la gestion des pêcheries. On se rappellera que la Conférence avait prié la FAO d'établir des documents d'information sur ces questions. Ils ont été publiés sous les cotes A/CONF.164/INF/8 et A/CONF.164/INF/9. Je tiens à remercier la FAO de la rapidité avec laquelle elle a établi ces documents, dont je crois comprendre qu'ils ont été communiqués au Secrétariat à la fin du mois de décembre 1993.

Les séances des groupes de travail techniques, conformément à l'accord conclu à la fin de la dernière session, se tiendront en même temps que les séances plénières. Comme on l'a déjà annoncé, le Groupe de travail sur l'adoption d'une approche prudente pour la gestion des pêcheries se réunira du 16 au 18 mars, et le Groupe de travail sur l'application des points de référence servant à la gestion des pêcheries du 21 au 23 mars. Sur la base des deux documents d'information et d'autres renseignements pertinents, ces groupes de travail devraient étudier les sections correspondantes du texte de négociation et, le cas échéant, présenter pour examen en séance plénière un texte révisé. Ils devraient axer leurs travaux sur les méthodes concrètes permettant de traiter ces deux questions dans le contexte de la gestion des pêcheries.

Au début de la deuxième semaine, après l'examen section par section du texte de négociation, on propose d'aborder celui de la question de la forme que devra revêtir le document issu de la Conférence. Ce dernier examen précédera celui des questions fondamentales que j'ai déjà mentionné.

Pour faciliter l'avancement de nos travaux, je voudrais encourager les États à tenir les consultations officieuses qui pourraient s'avérer nécessaires pour faciliter le règlement des questions litigieuses. Ces consultations pourraient être conduites d'une manière bilatérale ou en petits groupes d'États intéressés, ou sous toute autre forme qui puisse contribuer à faire progresser nos travaux. Toutefois, ces consultations officieuses ne devraient pas perturber le programme de travail arrêté. Pour ma part, je participerai aussi, s'il y a lieu, à de telles consultations. Dans un souci de transparence, le résultat devrait en être communiqué à toutes les délégations en séance plénière.

En résumé, l'organisation des travaux proposée pour la présente session est la suivante :

- 1) La Conférence devrait commencer par entendre les observations de caractère général concernant le texte de négociation. Ceci sera suivi d'un examen section par section du texte de négociation. À cette fin, l'assemblée plénière se réunira en tant que groupe de travail. Nous devrions viser à achever ce processus avant la fin de la première semaine;
- 2) Une fois terminé l'examen du texte section par section, la Conférence abordera celui de la question de la forme que prendra le document issu de la Conférence;
- 3) Elle abordera ensuite certaines des questions fondamentales nécessitant de plus amples négociations;
- 4) En fonction des progrès réalisés, nous devrions nous fixer comme but de publier un texte révisé avant le début de la troisième semaine;
- 5) Si nous réussissons effectivement à publier un texte révisé au cours de la troisième semaine, la Conférence devrait procéder à l'examen de ce texte révisé durant les derniers jours de la session;
- 6) Les séances des deux groupes de travail techniques se tiendront en même temps que les séances plénières, du 16 au 18 mars et du 21 au 23 mars, respectivement.

Comme il est d'usage, ce programme de travail sert de guide aux travaux de la session et devrait être appliqué avec souplesse en fonction de l'évolution des travaux de la session. J'espère que vous accepterez cette proposition, en ayant à l'esprit que nous ne disposons plus de beaucoup de temps. À cet égard, j'ai été grandement encouragé par la ferme volonté, manifestée à la session précédente par les délégations, de rechercher des solutions rapides et durables aux problèmes des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs.
